



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 décembre 2020

n° 109-20

Objet : *RS - Adhésion à la convention relative aux modalités de mise à disposition par le Centre de gestion de la Savoie de l'outil numérique de planification et de suivi des interventions des médecins*

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Philippe Ferrari à Marie Perrier

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 décembre 2020

délibération n° 109-20

objet **RS - Adhésion à la convention relative aux modalités de mise à disposition par le Centre de gestion de la Savoie de l'outil numérique de planification et de suivi des interventions des médecins**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que Grand Chambéry adhère depuis le 1^{er} janvier 2017 au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (Cdg73) qui assure aujourd'hui le suivi médical de plus de 15 000 agents relevant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion mais également des employeurs publics non affiliés.

Le fort développement de ce service et la volonté de sécuriser l'accès aux dossiers médicaux ont nécessité l'acquisition en 2018 par le Cdg73 d'un progiciel de gestion et de services associés dénommé « MEDTRA4 », commercialisé par la société Axess Solutions Santé.

Afin d'optimiser cet outil et le développement des possibilités qu'il permet, le Cdg73 a décidé, par délibération du 10 avril 2019, de faire l'acquisition du module « MEDTRACollectivité », outil numérique de planification et de suivi des interventions des médecins.

Ainsi, les assistantes médicales en charge du secrétariat du service de médecine préventive, commun avec la Ville et le CCAS de Chambéry, pourront avoir accès aux fonctionnalités administratives de ce progiciel. Par ailleurs, le médecin de prévention du Cdg73 pourra, dès lors, utiliser la solution MEDTRA4 et notamment y intégrer les données médicales des agents de la collectivité.

Dans ce contexte et compte tenu des enjeux en matière de sécurité informatique, il apparaît nécessaire de conclure avec le Cdg73, jusqu'au 31 décembre 2025 (date de la fin de la convention d'adhésion de Grand Chambéry au service de médecine préventive du Cdg73), une convention pour définir les modalités de mise à disposition de cet outil numérique de planification et de suivi des interventions de ses médecins, qui permettra de préciser les responsabilités de chacun des intervenants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention relative aux modalités de mise à disposition par le Cdg73 de l'outil numérique de planification et de suivi des interventions des médecins,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention précitée avec le Cdg73,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 109-20

Objet de l'acte :	RS - Adhésion à la convention relative aux modalités de mise à disposition par le Centre de gestion de la Savoie de l'outil numérique de planification et de suivi des interventions des médecins
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres
Date de l'acte :	17 décembre 2020
Annexe(s) :	projet de convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24602H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24602H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2020
Période d'affichage :	du au